



**une fois vaccinée,
ma fille sera-t-elle dispensée
de frottis de dépistage réguliers ?**

La vaccination ne protège pas contre tous les types de HPV. Elle réduit fortement le risque de cancer, mais ne dispense pas d'un dépistage régulier à partir de 25 ans. **De 25 à 65 ans, vaccinées ou non, toutes les femmes doivent faire un frottis de dépistage tous les 3 ans.**

**Le vaccin peut-il avoir
des effets secondaires ?**

Les vaccins ont fait l'objet de contrôles rigoureux avant leur mise sur le marché. Plusieurs millions de jeunes filles ont été vaccinées sans aucun effet grave attribué.

Les effets indésirables possibles sont ceux parfois observés après toute vaccination : rougeur, douleur et parfois démangeaisons au point d'injection, fièvre.

Dans de rares cas, d'autres effets secondaires sont possibles comme des troubles de la sensibilité locale ou des malaises bénins et passagers.

**face au cancer du col de l'utérus,
il y a des moyens pour agir**

- **Se faire vacciner à 14 ans.**
La vaccination peut être proposée en rattrapage **entre 15 et 23 ans**, dans l'année suivant le début de la vie sexuelle.
- **Faire un frottis de dépistage tous les 3 ans** entre 25 et 65 ans.

**pour en savoir plus, rendez-vous sur
www.e-cancer.fr ou appelez**

CANCERINFO 0810 810 821

Prix d'un appel local



©2010 France 2010 - Crédit Photos : Getty Images - SIREN 187 512 777 - DEPACUT10 - Ne pas jeter sur la voie publique.

**prévention du cancer
du col de l'utérus**

» **La vaccination contre les HPV à 14 ans pour éviter demain un éventuel cancer du col de l'utérus.**





pourquoi faire vacciner ma fille ?

Les Papillomavirus Humains (HPV) sont la principale cause de cancer du col de l'utérus.

Au cours de leur vie, environ 80% des femmes rencontrent ces virus. En général, leur corps parvient à les éliminer. Mais il arrive que l'infection persiste et provoque le développement d'anomalies (lésions) au niveau du col de l'utérus qui peuvent évoluer vers un cancer.

La vaccination réduit fortement le risque de cancer du col de l'utérus. Mais elle ne l'élimine pas totalement car elle ne protège que contre certains types de virus HPV.

utiliser un préservatif ne protège pas des HPV ?

Le préservatif protège contre de nombreuses infections sexuellement transmissibles. Mais les HPV peuvent se transmettre par simple contact au niveau des parties génitales. **Le préservatif ne constitue donc pas une protection totalement efficace contre ces virus.**



quand faire vacciner ma fille ?

Les risques de contamination par les HPV apparaissent dès les premiers rapports sexuels.

Pour se protéger, il faut donc se faire vacciner avant ces premiers rapports.

Il est donc recommandé de faire vacciner sa fille à 14 ans, ou entre 15 et 23 ans dans l'année suivant le début de sa vie sexuelle.



comment se déroule la vaccination ?

3 injections sont indispensables pour que la vaccination soit efficace.

Une jeune fille qui ne réalise qu'une seule ou même deux injections n'est pas suffisamment protégée. Il est donc essentiel de respecter le schéma vaccinal :

- **1ère injection** dans l'année des 14 ans ou en rattrapage entre 15 et 23 ans.
- **2ème injection** 1 à 2 mois après la 1ère injection.
- **3ème injection** 4 à 6 mois après la 2ème injection.

combien ça coûte ?

L'ampoule de vaccin nécessaire pour une injection coûte environ 130€*. 65% du coût est pris en charge par l'Assurance Maladie. Le reste est généralement remboursé par les organismes complémentaires. Pour les personnes qui bénéficient de la CMUc, la prise en charge est à 100%.

* prix constatés au 10 mars 2010